

## Réforme des Services Autonomie :

### Accompagner les démarches de rapprochement SSIAD/SAD

L'article 44 LFSS 2022 crée les services autonomie à domicile et promeut fortement le modèle intégrant l'aide et le soin au bénéfice des personnes accompagnées et de leurs aidants.

La réforme des services autonomie à domicile entraîne de nombreux questionnements, la loi supprimant à terme les catégories existantes : SAAD, SSIAD, SPASAD pour regrouper ces entités sous un vocable commun (SAD) mais avec deux périmètres de service distinct.

Contrairement aux Saad qui n'ont pas l'obligation de se transformer, les Ssiad ne pourront continuer à exister après 2025 et devront dispenser une activité d'aide et d'accompagnement.

Ce modèle sous-tend un schéma d'organisation permettant un fonctionnement intégré (gestion de planning, ressources humaines, système d'information, fluidité des échanges, fonctions support mutualisées, modèle économique à l'équilibre ...) et donc à terme de nouvelles modalités de gestion.

#### Objectifs

- Accompagner une démarche d'auto-positionnement du Ssiad sur son territoire d'intervention pour identifier les leviers et freins potentiels à un rapprochement.
- Définir un projet et des objectifs, trouver des points d'appui opérationnels pour retenir le cadre juridique correspondant au mode de gouvernance et d'organisation souhaitée.
- Définir un modèle de gouvernance et organisationnel : processus de prise en charge intégré, outils communs, coopération et partage d'information....
  - Identifier les leviers d'actions pour une transformation organisationnelle (vers un dispositif intégré) à partir du modèle retenu.
  - Traduire le modèle organisationnel dans le nouveau cadre économique des Services Autonomie à Domicile (deux budgets différents (aide et soin) et étanches, deux modes de financement et de tarification distincts).
  - Vérifier l'équilibre financier à moyen terme (3/5 ans) de la nouvelle entité issue du rapprochement.

#### Programme

- Modalités juridiques de rapprochement : fusion/création, fusion/absorption, GCSMS de moyens/de gestion des autorisations, GIP, Union d'associations.....
  - Le nouveau modèle de gouvernance et organisationnel : processus de prise en charge intégré, outils communs, coopération et partage d'information....
  - Les leviers d'actions pour une transformation organisationnelle (vers un dispositif intégré) à partir du modèle retenu.
  - Le modèle organisationnel dans le nouveau cadre économique des Services Autonomie à Domicile (deux budgets différents (aide et soin) et étanches, deux modes de financement et de tarification distincts).
  - L'équilibre financier à moyen terme (3/5 ans) de la nouvelle entité issue du rapprochement.

#### Tarifs :

400 € - Adhérents

550 € - Non-adhérents

#### Durée

1 Journée

#### Public

Tous professionnels, bénévoles participant à la mise en œuvre du Service Autonomie :

- directeur, responsable de service, infirmière coordinatrice, administrateurs.....

✓ Pas de prérequis

✓ Pas de contrôle des connaissances

#### Modalités pédagogiques

- ✓ Apports théoriques et méthodologiques
- ✓ Mise en situation à partir du partage d'expériences

#### Modalités d'évaluation

Validation des acquis par le biais d'un outil d'auto-analyse



Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Contactez-nous !

#### Nos intervenants

Intervenants disposant d'une connaissance approfondie des enjeux et problématiques des Ssiad et accompagnant régulièrement les équipes dans l'analyse stratégique de leurs organisations, le pilotage de projets, la conduite du changement et la démarche qualité.